



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

**Réponse de la Municipalité au postulat déposé
par Mme Florence Wagnier, intitulé « Invitation
à étudier l'opportunité d'une étude globale et
prospective pour le port de Founex et son
environnement immédiat. »**

Responsabilité du dossier :
M. Bernard Cintas - Municipal

Founex, le 10 septembre 2026

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Rappel du postulat et position de la Municipalité

Le présent document constitue la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme Florence Wagnier lors de la séance du Conseil communal du 27 avril 2026. Ce postulat comporte trois requêtes distinctes : l'ouverture d'une étude d'aménagement et de prospective centrée sur le port de Founex et ses abords immédiats ; l'intégration dans cette réflexion des zones périphériques essentielles à la fonctionnalité du port – la parcelle du restaurant Le Martin-Pêcheur, la zone de la Marjolaine et le périmètre du port proprement dit – ; et la présentation au Conseil communal des conclusions de ladite étude dans un délai raisonnable.

La Municipalité partage la conviction des postulants quant à l'importance stratégique de la zone portuaire pour la commune. Elle est toutefois en mesure de démontrer que l'ensemble des préoccupations exprimées font d'ores et déjà l'objet de démarches concrètes, d'études menées à bien ou en cours d'achèvement, et de projets soumis ou à soumettre à l'approbation du Conseil communal. C'est pourquoi elle conclut à la demande de classement du postulat.

2. Une approche globale du développement de la zone portuaire

Depuis de nombreuses années, la Municipalité conduit une planification structurée et cohérente de la zone portuaire, articulant des démarches complémentaires qui forment ensemble une réponse globale aux enjeux soulevés par le postulat.

Le résultat de ces démarches complémentaires est que les potentialités de développement offertes par les différents sites ont déjà été étudiées et ont fait l'objet de procédures de planification au niveau communal et cantonal. Une fois ces procédures abouties, les secteurs concernés peuvent être développés dans le cadre légal défini par la planification, ce qui est déjà en cours.

Une étude de développement de la zone portuaire se résumerait à un état des lieux de ce qui a été ou sera légalement possible de réaliser, avec néanmoins quelques réflexions supplémentaires sur des affectations ponctuelles à venir.

Ces instruments de planification et projets sont présentés ci-après.

2.1 Le Plan partiel d'affectation « Le Port » (PA)

La Municipalité a élaboré et soumis à l'approbation cantonale un plan partiel d'affectation portant sur le périmètre du port de Founex. Ce document réglementaire définit les affectations admises, les règles de construction applicables et les objectifs d'aménagement de la zone portuaire, en conformité avec les prescriptions cantonales et fédérales en matière d'aménagement du territoire, notamment s'agissant de la protection des rives du lac.

2.2 Préavis 63 – Acquisition des parcelles 881 et 1022 et aménagement foncier

Le Conseil communal a accepté le préavis No 63/2021-2026 portant sur l'acquisition des parcelles no 881 et 1022, situées au cœur du périmètre portuaire. Ce préavis prévoit également la réalisation d'un mur de soutènement destiné à faire de la parcelle No 1022 une zone excavée, plane et pleinement exploitable pour des usages portuaires. Cette opération foncière stratégique constitue le socle sur lequel s'appuient les projets de développement prévus dans ce secteur.

2.3 Études sur la mise en valeur de la zone de la Marjolaine

La Commune a mandaté et financé des études portant sur la mise en valeur de la zone de la Marjolaine, vaste terrain à proximité immédiate du port. Ces études ont exploré les modalités d'affectation du site à une zone à vocation artisanale sur les parcelles Nos 135, 136, 137 et 138, ainsi que le maintien d'une zone d'installations publiques sur la parcelle No 769, destinée à accueillir un chantier naval organisé et un parking public au service des usagers du port. Ces travaux ont abouti à une vision claire et planifiée de l'avenir de ce secteur. En outre, afin de garantir une exploitation complète et sécurisée du secteur, une étude de renaturation du Nant de Crétodon est menée en collaboration avec le canton, le canton de Genève et la Commune de Céligny.

La zone de la Marjolaine a été intégrée à la réflexion menée dans le cadre de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités de la Région de Nyon (SRGZA), afin de coordonner les affectations communales avec les objectifs cantonaux et régionaux d'aménagement du territoire. Cette démarche régionale confirme la cohérence des orientations retenues par la Commune et leur compatibilité avec le cadre planificateur de rang supérieur.

2.4 Études sur la mise en valeur de la parcelle du Martin-Pêcheur

La parcelle du restaurant Le Martin-Pêcheur a fait l'objet d'études portant sur la rénovation et la transformation du bâtiment existant, sur la création d'un parking couvert répondant aux besoins combinés du restaurant et du port, ainsi que sur l'intégration paysagère du site dans le périmètre portuaire. Le projet de rénovation du restaurant a été stoppé en procédure de permis de construire, mais la parcelle a été déclassée en zone de tourisme et de loisirs dans le cadre du nouveau Pacom (voir point 2.7). Il en résulte une potentialité de développement en adéquation avec les activités du port voisin.

La Municipalité n'a pas encore arrêté son choix sur une future affectation d'un bâtiment public sur cette parcelle, que cela soit un restaurant ou un centre culturel par exemple. Si un restaurant était envisagé, la Municipalité ne pense pas que le fait de construire un restaurant à cet emplacement rentre en concurrence avec la buvette qui est envisagée sur la parcelle du port, en effet, le type de restauration fournie par une buvette de plage saisonnière ne sera pas le même que ce qu'un restaurant installé à l'année offrirait à quelques dizaines de mètres de la buvette.

2.5 Études pour la construction de bâtiments du port

Un projet de construction de nouveaux bâtiments portuaires a été élaboré, en réponse à la nécessité de doter le Club nautique de Founex ainsi qu'à l'amicale des plongeurs d'infrastructures adaptées – ces derniers ne disposant jusqu'alors que de trois containers maritimes dépourvus d'équipements sanitaires – et de créer des locaux fonctionnels pour l'ensemble des usagers du port. Mûrement réfléchi et coordonné avec les autres démarches d'aménagement de la zone, ce projet fera fait l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal lors de la séance du 28 septembre 2026.

2.6 Étude en cours pour la création d'une zone de baignade

En complément de ce qui précède, la Municipalité a engagé une étude de faisabilité relative à la création d'une zone de baignade à proximité du port. Cette démarche, en cours, vise à évaluer les conditions techniques, environnementales et réglementaires d'un tel aménagement, en lien avec la gestion de l'espace public lacustre au port.

2.7 Le Plan d'affectation communal (PACom) – parcelles de la Marjolaine et du Martin-Pêcheur

Le Plan d'affectation communal révisé (PACom), qui intègre la parcelle du Martin-Pêcheur, a fait l'objet de deux mises à l'enquête publique successives (novembre-décembre 2022, puis mars-avril 2025), d'un traitement rigoureux des oppositions y relatives, et a été soumis au vote du Conseil communal lors de la séance du 24 novembre 2025. Il est en cours d'approbation par les autorités cantonales. Ce document constitue l'aboutissement d'une démarche de planification globale et concertée menée de longue date par la Municipalité, et fixe les règles d'affectation définissant les possibilités de développement de l'ensemble de ces secteurs pour les années à venir. Le respect du Plan d'affectation « Le Port », expressément mentionné par les postulants, est par ailleurs garanti par les instruments de planification déjà en vigueur.

Pris dans leur ensemble, ces instruments de planification et ces projets forment un corpus cohérent qui répond, point par point, aux préoccupations exprimées dans le postulat. Cette vision d'ensemble est le résultat d'un travail de fond mené sur plusieurs législatures, en coordination avec les services cantonaux compétents et les acteurs régionaux.

3. Réponse aux trois points du postulat

3.1 Étude d'aménagement et de prospective centrée sur le port (point 1)

Le premier point invite la Municipalité à étudier l'opportunité de lancer une étude couvrant les différents usages du port – loisirs, nautisme, accès public, sécurité – et explorant plusieurs scénari de développement, à l'instar de l'étude conduite pour le port des Abériaux à Prangins.

La Municipalité considère qu'une telle vision globale existe d'ores et déjà. Elle ne résulte pas d'un document unique mais de la combinaison cohérente des instruments de planification décrits ci-dessus : PPA « Le Port », PACom, études thématiques et projets de construction. Ces travaux couvrent précisément les dimensions évoquées par les postulants et ont été conduits avec le concours de mandataires spécialisés et des services cantonaux. Les utilisateurs de sites portuaires ont également été entendus sur leur besoins. Commander une étude supplémentaire constituerait une dépense injustifiée et créerait des doublons avec des travaux déjà financés par les contribuables.

3.2 Intégration des zones périphériques essentielles (point 2)

Le deuxième point requiert l'intégration dans la réflexion globale de trois secteurs : la parcelle du restaurant Le Martin-Pêcheur, la zone de la Marjolaine et le périmètre du port proprement dit.

Sur chacun de ces trois secteurs, la Municipalité a agi de manière concrète et documentée. La parcelle du Martin-Pêcheur a été acquise par la Commune, et son devenir est encadré par le PACom en cours d'approbation. La zone de la Marjolaine fait l'objet d'études d'affectation spécifiques, et se trouve au cœur de la planification régionale SRGZA. Quant au périmètre du port proprement dit, il est encadré par le PA "Le Port", sécurisé par les acquisitions foncières du préavis 63. L'harmonisation des accès, des espaces de mise à l'eau, des zones de stationnement et de l'usage de l'espace public est précisément l'objet des instruments de planification déjà en vigueur ou en cours d'adoption.

3.3 Présentation des conclusions au Conseil communal (point 3)

Le troisième point invite la Municipalité à présenter au Conseil communal, dans un délai raisonnable, les conclusions de l'étude globale sollicitée, accompagnées d'un rapport comparant les scénari envisagés et de recommandations concrètes.

Le Conseil communal est et sera régulièrement informé de l'avancement des projets portuaires par le biais des préavis spécifiques qui lui sont et seront soumis – dont notamment le préavis relatif à la construction des bâtiments du port, prévu lors de la séance de septembre 2026 – ainsi que par le rapport de gestion annuel.

4. Conclusion

La Municipalité partage la conviction exprimée dans le postulat que le port de Founex mérite une vision d'ensemble claire et une planification rigoureuse. C'est précisément ce qu'elle conduit de manière méthodique et concertée depuis de nombreuses années. L'ensemble des études, des plans d'affectation, des acquisitions foncières et des projets de construction présentés dans cette réponse démontre que la zone portuaire fait l'objet d'une attention soutenue et d'un engagement politique constant.

Lancer une nouvelle étude globale serait redondant avec les travaux existants, coûteux pour les finances communales et susceptible de ralentir les projets en cours.

La Municipalité propose en conséquence au Conseil communal de classer le postulat déposé par Mme Florence Wagnier, toutes les demandes qu'il contient étant d'ores et déjà satisfaites ou en voie de l'être.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu	le postulat déposé par Mme Florence Wagnier, relatif à l'invitation à étudier l'opportunité d'une étude globale et prospective pour le port de Founex et son environnement immédiat
Ouï	le présent rapport de la Municipalité
Attendu	que l'ensemble des préoccupations exprimées dans le postulat font d'ores et déjà l'objet de démarches concrètes, d'études menées à bien ou en cours, et de projets soumis ou à soumettre à l'approbation du Conseil communal

DÉCIDE

D'accepter	la réponse de la Municipalité
De classer	le postulat déposé par Mme Florence Wagnier

Ainsi approuvé par la Municipalité le 10 septembre 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

la Syndique :
Emmanuelle Moser-Lehr

le Secrétaire :
Daniel Brunner

le Municipal :
Bernard Cintas